



Conseil de sécurité

Distr. générale
18 septembre 2009
Français
Original : anglais

Vingt-neuvième rapport du Secrétaire général sur la Mission de l'Organisation des Nations Unies en République démocratique du Congo

I. Introduction

1. Soumis en application de la résolution 1856 (2008) du Conseil de sécurité, par laquelle le Conseil a prorogé le mandat de la Mission de l'Organisation des Nations Unies en République démocratique du Congo (MONUC) jusqu'au 31 décembre 2009 et m'a demandé de lui rendre compte tous les trois mois de la situation en République démocratique du Congo, le présent rapport porte sur les faits nouveaux dans le pays depuis mon rapport du 30 juin 2009 (S/2009/335).

II. Principaux faits nouveaux

2. Si la situation en République démocratique du Congo a continué de poser de nombreux problèmes complexes au cours de la période considérée, des progrès ont néanmoins été enregistrés dans certains domaines essentiels, comme on le verra dans les sections ci-après. Plusieurs mesures positives ont été prises pour assurer l'application des accords conclus le 23 mars entre le Gouvernement, le Congrès national pour la défense du peuple (CNDP) et d'autres groupes armés congolais dans les Kivus. Des opérations militaires contre les Forces démocratiques de libération du Rwanda (FDLR) ont été étendues au Sud-Kivu et certains éléments des groupes armés congolais restants ont continué d'être intégrés dans les Forces armées de la République démocratique du Congo (FARDC). En Ituri, deux groupes armés restants, les Forces de résistance patriotique en Ituri (FRPI) et le Front populaire pour la justice au Congo (FPJC), ont poursuivi leurs attaques et actes de pillage contre des civils dans la région d'Irumu. Ailleurs, dans la Province orientale, la MONUC a facilité les contacts entre l'Alliance des Forces démocratiques/Armée nationale de libération de l'Ouganda (ADF-NALU). À l'échelon régional, un accord est intervenu sur l'échange d'ambassadeurs entre la République démocratique du Congo et le Rwanda, et les Présidents de ces deux pays ont tenu une réunion au sommet à Goma le 6 août.

3. Toutefois, les Forces démocratiques de libération du Rwanda (FDLR) et l'Armée de résistance du Seigneur (LRA) ont continué d'attaquer des civils dans les Kivus et dans la Province orientale, ce qui a entraîné de nouveaux déplacements de population. Des éléments des FARDC ont également commis des exactions à



l'encontre de civils, encore que certains progrès aient été signalés dans les domaines de la justice militaire et de la discipline au sein des FARDC. Par ailleurs, la planification du transfert progressif de certaines fonctions de la MONUC dans l'ouest de la République démocratique du Congo à l'équipe de pays des Nations Unies, à des partenaires bilatéraux et au Gouvernement de la République démocratique du Congo s'est poursuivie et la mise en œuvre de la Stratégie d'appui des Nations Unies à la sécurité et à la stabilisation a progressé dans l'est. La MONUC a également continué de collaborer avec ses partenaires humanitaires et autres pour faciliter l'accès à l'aide humanitaire et renforcer la protection des civils. En revanche, la réforme du secteur de la sécurité continuait de se heurter à de nombreuses difficultés.

Nord-Kivu et Sud-Kivu

Opération Kimia II

4. Au cours de la période considérée, l'opération militaire dite Kimia II, menée sous la conduite des FARDC contre les FDLR, s'est étendue aux territoires de Lubero et de Walikale et a été officiellement lancée dans le Sud-Kivu le 12 juillet.

5. Dans le Nord-Kivu, les FARDC ont mené des opérations militaires principalement dans le parc national de Virunga dans le territoire de Rutshuru et dans la région de Nyanzale dans le territoire du Masisi. Face à l'avancée des FARDC, les FDLR ont battu en retraite et se sont scindées en groupuscules, qui ont continué de lancer des attaques de faible envergure contre des civils. À la fin du mois d'août, la MONUC a établi qu'il subsistait trois grandes poches de plusieurs centaines de combattants des FDLR dans le périmètre entre Masisi et Walikale et dans les territoires du sud de Lubero.

6. Dans le Sud-Kivu, l'opération Kimia II a remporté d'importants succès, les FARDC ayant gagné le contrôle d'une grande partie des territoires de Kalehe, Kabare et Shabunda, qui avaient été soumis à la domination des FDLR pendant des années. Le 28 juillet, les FARDC ont réussi à déloger les FDLR de Kashindaba, leur principal fief dans le Sud-Kivu. En août, les opérations des FARDC ont ébranlé les bastions des FDLR à Walungu, Mwenga, Sange et aux alentours d'Uvira. Le 20 août, les FARDC ont mené à bien des opérations qui ont permis de débarrasser de la présence des FDLR le parc national de Kahuzi-Biega ainsi que les régions de Tchivanga et Nindja dans le territoire de Kabare.

7. Le 31 août, les Chefs de la défense de la République démocratique du Congo, du Rwanda et du Burundi et des militaires de haut rang de la MONUC ont tenu une réunion tripartite à Goma pour évaluer les progrès de l'opération Kimia II. Les Chefs de la défense sont convenus que dans le Nord-Kivu et dans le nord du Sud-Kivu, les opérations avaient réussi à démanteler les bastions des FDLR et à neutraliser un nombre considérable de leurs éléments même si un petit nombre continuait d'opérer isolément en groupuscules dans ces régions. Ils sont également convenus que le commandement et le contrôle, la logistique et les structures administratives et politiques des FDLR avaient été désorganisés du fait de ces opérations. S'agissant des mesures à prendre, ils sont convenus que les opérations devraient se poursuivre en vue de démanteler les bases des FDLR dans le territoire de Fizi, dans le Sud-Kivu. La MONUC a également accepté d'intensifier les efforts de désarmement, démobilisation, rapatriement, réintégration et réinstallation dans

les positions avancées et de renforcer sa présence le long du lac Tanganyika en vue d'empêcher un repli éventuel des éléments des FDLR au Burundi.

8. Malgré ses importants progrès, les opérations militaires se sont accompagnées d'attaques de représailles de la part des FDLR ainsi que de certaines exactions commises par des éléments des FARDC à l'encontre de civils, et ont provoqué des déplacements massifs de populations. Les FDLR ont intensifié leurs attaques contre les populations civiles à partir de leurs bastions dans les régions de Mwenga, Sange-Uvira et Hombo pendant tout le mois de juillet. Dans le Sud-Kivu, elles ont également attaqué la base de la MONUC à Mwenga le 12 juillet. En outre, on a signalé un nombre croissant d'attaques impliquant des éléments armés congolais restants de la Coalition des Patriotes résistants congolais (PARECO), de l'Alliance des patriotes pour un Congo libre et souverain (APCLS) et des factions des Maï Maï Kifuafa, notamment contre un camp des FARDC à Mpama à proximité de la mine de Bisiye le 12 août, au cours desquelles 16 civils, 2 éléments des FARDC et 2 membres de la Police nationale congolaise (PNC) auraient été tués et 45 civils blessés.

9. Conformément à son mandat, la MONUC a continué d'apporter un soutien logistique et opérationnel à 16 000 membres des FARDC dans le contexte de l'opération Kimia II. Ce soutien visait aussi à limiter le nombre d'exactions auxquelles se livraient des éléments FARDC, en partie en raison du non-paiement de leur solde. La MONUC a aussi déployé plusieurs bases opérationnelles temporaires supplémentaires en des points stratégiques du Nord-Kivu, dont Bambu, Kalembe, Kasuo, et Hombo; et dans le Sud-Kivu, notamment à Kamituga, Ekingi, Nzibira, Lemera, Ndunda et Lulimba. Des missions de l'équipe conjointe de protection ont été déployées à Shabunda, Mwenga, Kalehe, Minova, Walungu et Kabaruru dans le Sud-Kivu, pour faciliter les opérations d'alerte avancée et formuler des recommandations en vue d'améliorer la protection des civils, sur la base desquelles la branche militaire de la MONUC a affecté des moyens de protection supplémentaires.

10. À l'initiative du Gouverneur de la province et de la MONUC, une conférence des chefs traditionnels du Sud-Kivu s'est tenue à Bukavu les 7 et 8 août pour examiner l'opération Kimia II dans le but de la faire mieux connaître au sein de la population locale. Une conférence analogue a eu lieu à Goma le 14 août.

Intégration dans les FARDC

11. Bien que l'intégration rapide des groupes armés congolais dans les FARDC soit officiellement achevée, des éléments résiduels ont continué de participer au processus d'intégration pendant la période considérée. Dans le Nord-Kivu, certains groupes armés n'ont été que partiellement intégrés dans les FARDC. En particulier, des éléments de l'ancien CNPD continuaient de dresser des barricades dont ils se servaient pour exiger le paiement de leurs impôts dans certaines régions des territoires de Rutshuru et Masisi, alors qu'une aile du PARECO placée sous la conduite du colonel Lafontaine s'est retirée du processus d'intégration. De nouvelles alliances sont apparues, notamment entre les FDLR et certains groupes Maï Maï, en particulier entre l'APCLS et le groupe du colonel Lafontaine. Dans le Sud-Kivu, 445 éléments du groupe Maï Maï Yakutumba et 35 éléments des Forces républicaines et fédéralistes (FRF) qui avaient jusque-là refusé de participer au processus d'intégration ont été enregistrés entre le 21 août et le 1^{er} septembre. Les

problèmes liés au processus d'intégration concernaient généralement la concurrence qui se livrait pour accéder à des postes militaires de haut niveau peu nombreux au sein des FARDC et les tensions entre les différents groupes concernant des questions ethniques et économiques. Le fait que les FARDC avaient du mal à intégrer les nouveaux éléments des groupes armés et à les payer aggravait aussi la situation.

Mise en œuvre des Accords du 23 mars

12. Le CNDP et d'autres groupes armés congolais ayant maintes fois fait part de leur préoccupation face à la lenteur de la mise en œuvre des Accords du 23 mars, et à la demande de mon Envoyé spécial pour la région des Grands Lacs, M. Olusegun Obasanjo, le Comité national de suivi a tenu du 5 au 7 août à Goma sa deuxième session à laquelle ont participé des représentants du Comité international de suivi. Cette session s'est déroulée dans le cadre de trois commissions composées de représentants du Gouvernement de la République démocratique du Congo et, respectivement, du CNDP, des autres groupes armés du Nord-Kivu et des groupes armés du Sud-Kivu, qui sont signataires des Accords.

13. Au cours de cette session, il a été convenu que le Gouvernement de la République démocratique du Congo libérerait quelque 400 prisonniers politiques en vertu de la loi d'amnistie. Après avoir examiné la liste des prisonniers, le Gouvernement de la République démocratique du Congo et la MONUC ont décidé que certains d'entre eux, dont les crimes n'étaient pas couverts par la loi d'amnistie, demeureraient en détention.

14. En outre, il a été convenu de créer des sous-commissions chargées de s'occuper des blessés de guerre, des veuves et des orphelins, de la question des grades militaires et des rapatriés. La MONUC a été également priée d'aider le Gouvernement de la République démocratique du Congo à former des éléments des anciens groupes armés en vue de leur intégration au sein de la Police nationale congolaise.

15. Il restait cependant un certain nombre de questions à régler. Les anciens groupes armés, en particulier le CNDP, ont fait état de préoccupations touchant notamment l'absence de règles d'engagement et de procédures appropriées au sein du Comité national de suivi; le fait que certains prisonniers politiques demeuraient incarcérés; le rang octroyé à d'anciens éléments armés au sein des FARDC; le fait que le Gouvernement ne fournissait pas d'assistance aux blessés de guerre du CNDP; et les attentes concernant les nominations dans les postes politiques et administratifs aux niveaux national et provincial.

16. Le Gouvernement de la République démocratique du Congo a réaffirmé sa volonté de mettre intégralement en œuvre les Accords du 23 mars, mais ses homologues ont, quant à eux, exprimé leur préoccupation quant au maintien d'arrangements parallèles concernant l'administration territoriale par des éléments du CNDP dans certaines régions du Nord-Kivu, et indiqué que certaines revendications touchant la question des postes dans l'armée et l'intégration dans la vie politique et civique nationale pourraient être irréalistes.

Province orientale

17. Les opérations dites Rudia II, menées par les FARDC contre la LRA, se sont poursuivies durant la période considérée. Ces opérations, soutenues par des équipes de renseignement de la Force de défense du peuple ougandais (UPDF), ont amené la LRA à se disperser sur trois régions à l'ouest et à l'est du parc national de Garamba et vers le territoire d'Ango. De ce fait, 111 éléments de la LRA auraient été tués et 65 autres arrêtés en juin, juillet et août. Les attaques lancées par la LRA contre des civils se sont néanmoins multipliées, 74 attaques qui ont provoqué la mort de 65 personnes et 152 enlèvements de civils ayant été signalées dans le Haut et Bas-Uélé entre le 1^{er} juillet et le 31 août.

18. Dans ce contexte, les FARDC, avec l'appui de la MONUC, ont réorganisé leurs opérations autour de trois quartiers généraux à Faradje, Dungu et Doruma. En outre, la MONUC a étendu sa présence au-delà de Dungu en installant des bases opérationnelles temporaires à Faradje et Isiro dans le Haut-Uélé, et déployé temporairement des forces spéciales guatémaltèques à Dingila dans le Bas-Uélé.

Ituri

19. La FRPI et le FPJC ont continué de menacer la paix et la sécurité en Ituri et de lancer des attaques sporadiques contre les FARDC à partir de bastions situés dans le sud d'Irumu et à Marabo. Toutefois, dans le cadre de l'opération Iron Stone et avec le soutien de la MONUC, les FARDC ont réussi à regagner le contrôle de trois bases de milices à Janda, Pkoma et Matalatala.

Activités de l'Envoyé spécial

20. Au cours de la période considérée, mon Envoyé spécial pour la région des Grands Lacs, l'ancien Président Olusegun Obasanjo, a continué d'entretenir des contacts fréquents avec les autorités congolaises et les anciens groupes armés dans le cadre du Comité international de suivi. En collaboration étroite avec son Cofacilitateur, l'ancien Président de la République-Unie de Tanzanie, M. Benjamin Mkapa, mon Envoyé spécial et son équipe ont reçu le 29 juin un rapport conjoint du Gouvernement de la République démocratique du Congo et du CNDP sur la mise en œuvre des accords qu'ils avaient signés. Sur cette base, les nouvelles mesures prises par les facilitateurs ont abouti à la convocation de la deuxième session du Comité national de suivi, au cours de laquelle d'importantes décisions ont été prises en vue d'accélérer l'application des Accords du 23 mars, comme indiqué plus haut.

21. Au niveau régional, mon Envoyé spécial et son cofacilitateur ont continué à aider la République démocratique du Congo et le Rwanda à consolider leur rapprochement. Le 8 août, à l'invitation du Président, mon Envoyé spécial a rencontré à Goma le Président Kabila avec lequel il a passé en revue l'évolution de la situation dans les Kivus et dans la région des Grands Lacs.

Relations régionales

22. Fait marquant à signaler au niveau régional, les Présidents de la République démocratique du Congo et du Rwanda ont tenu le 6 août une réunion bilatérale au sommet à Goma. S'engageant à ouvrir une ère nouvelle dans les relations entre leurs

deux pays, les deux Présidents ont déclaré qu'ils continuaient d'appuyer l'opération Kimia II et sont convenus d'une série d'accords bilatéraux portant, notamment, sur la réactivation, à Kinshasa, de la Commission permanente conjointe de la République démocratique du Congo-Rwanda avant la fin de 2009. Cette Commission est censée faciliter la coopération bilatérale dans divers domaines, dont la sécurité, l'énergie et le retour des réfugiés.

23. Le 10 août, une réunion au sommet de la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs a eu lieu à Lusaka (Zambie). Ce sommet a réuni les chefs d'État de la Zambie, du Kenya, de la République-Unie de Tanzanie et de l'Ouganda ainsi que des représentants de haut niveau de la République démocratique du Congo, du Rwanda, de la République centrafricaine et du Burundi. Les facilitateurs, MM. Obasanjo et Mkapa, ont informé les participants de la situation dans l'est de la République démocratique du Congo. Il a été proposé qu'un sommet extraordinaire sur la région des Grands Lacs soit convoqué au plus tôt pour examiner le rapport des facilitateurs. Les participants au sommet ont également décidé que la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs convoquera des sommets tous les deux ans, le 15 décembre.

24. S'agissant de l'Ouganda, l'Ambassadeur de la République démocratique du Congo en Ouganda récemment nommé, M. Jean Charles Okoto Lulakombe, a présenté, ses pouvoirs au Président Yoweri Museveni le 24 août à Kampala, marquant ainsi le plein rétablissement des relations diplomatiques avec la République démocratique du Congo. Par ailleurs, des réunions ont eu lieu sous les auspices de la MONUC à Kisangani les 5 et 6 août et les 18, 19 et 20 août entre les représentants du Gouvernement ougandais et l'ADF-NALU, groupe essentiellement ougandais qui, même s'il est largement inactif, demeure néanmoins présent dans l'est de la République démocratique du Congo. Au cours de ces réunions, les parties se sont déclarées disposées à rechercher un règlement pacifique de leur différend, avec le concours de la MONUC. L'ADF-NALU a également accepté de remettre, d'ici le 20 septembre, 34 combattants ougandais et 31 combattants congolais, ainsi que les personnes à leur charge, afin qu'ils soient démobilisés et rapatriés.

25. Les 7 et 8 septembre, la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC) a tenu à Kinshasa un sommet au cours duquel le Président Kabila a été élu Président de la Communauté.

Institutions du Gouvernement et Parlement

26. Le 15 juillet, les autorités congolaises ont fait part du renvoi et du départ à la retraite de plus de 150 juges et procureurs dans le cadre d'une campagne de lutte contre la corruption annoncée par le Président Kabila lors de l'allocution qu'il avait prononcée à l'occasion de la Fête de l'indépendance le 30 juin. Le 31 juillet, le Président a également ordonné le départ à la retraite de plus d'un millier de fonctionnaires dans plusieurs ministères de la République démocratique du Congo, dont certains auraient été impliqués dans des affaires de corruption.

Situation humanitaire

27. Au cours de la période considérée, la situation humanitaire est demeurée précaire en raison de déplacements massifs de population, de violations des droits

de l'homme par des hommes armés, dont des viols, des meurtres et des pillages, de l'interdiction d'accéder aux secours humanitaires et d'incidents menaçant la sécurité des agents humanitaires. Le nombre total de personnes déplacées à l'intérieur de la République démocratique du Congo a été estimé à 2,2 millions.

28. Sur ce nombre, environ 1,7 million de personnes demeuraient déplacées dans les Kivus, plus de 400 000 ayant fui leurs foyers depuis le début des opérations militaires contre les FDLR en janvier 2009. Toutefois, on a constaté que certaines personnes déplacées étaient retournées dans les territoires de Shabunda et de Kabare dans le Sud-Kivu au cours de la période considérée à la suite d'une amélioration de la sécurité. En outre, le camp de personnes déplacées de Kibati a fermé ses portes et la population d'autres camps dans la région de Goma a diminué, les personnes déplacées ayant commencé à rentrer dans leur village d'origine.

29. Dans le Haut et Bas-Uélé, où on estime que près de 270 000 personnes ont été déplacées en raison des attaques incessantes lancées par la LRA, une tendance inquiétante est apparue : il semblerait que la LRA vise les populations déplacées recevant une aide humanitaire. De ce fait, les organismes humanitaires ont décidé de fournir une assistance aux populations dans les régions où une présence militaire pouvait être assurée pendant et après la distribution des secours.

30. Dans ce contexte, les besoins en secours humanitaires en faveur de la République démocratique du Congo ont été révisés à la hausse pour atteindre 946 millions de dollars des États-Unis au cours de l'examen semestriel du Plan d'action humanitaire. Au moment de l'établissement du présent rapport, ce plan avait reçu des fonds permettant de financer pour 53 % de ses besoins. Face à la détérioration de la situation humanitaire, un appel visant à mobiliser 38 millions de dollars en vue de répondre aux besoins pressants pour sauver des vies humaines a également été lancé le 17 juin.

Situation économique et financière

31. La République démocratique du Congo a continué de souffrir de la crise économique et financière mondiale. Les cours des principaux produits à l'exportation, comme le cuivre et le cobalt, ont chuté – parfois de 50 % – depuis juillet 2008. Le Fonds monétaire international (FMI) prévoyait que l'économie de la République démocratique du Congo connaîtrait une croissance de 2,9 % seulement en 2009. Le franc congolais s'est encore déprécié au cours de la période considérée et le taux d'inflation a atteint près de 30 %, en partie en raison de l'accroissement des dépenses consacrées à la défense et de la baisse des recettes publiques.

32. À la suite de la visite en République démocratique du Congo du Président de la Banque mondiale, M. Robert Zoellick, les 9, 10 et 11 août, la Banque mondiale a fait état de progrès encourageants dans les pourparlers tenus entre la République démocratique du Congo et la Chine en vue de la signature d'un accord bilatéral entre les deux pays sur les investissements dans les industries extractives et les infrastructures de la République démocratique du Congo, dont certains aspects empêchaient d'atteindre le point d'achèvement dans le cadre de l'Initiative en faveur des pays pauvres très endettés. L'allégement de la dette devrait permettre à la République démocratique du Congo d'économiser environ 400 millions de dollars par an.

III. Exécution du mandat de la MONUC

Élaboration d'une stratégie globale pour le système des Nations Unies en République démocratique du Congo

33. Comme suite à mon dernier rapport, la MONUC et l'équipe de pays des Nations Unies ont commencé à élaborer une stratégie globale pour le système des Nations Unies en République démocratique du Congo. Cette stratégie, dont l'élaboration devrait être achevée d'ici à la fin de l'année, décrira notamment en détail le transfert progressif des tâches de la MONUC dans l'ouest du pays. À cet égard, la MONUC a achevé, de concert avec l'équipe de pays des Nations Unies, des évaluations conjointes des provinces occidentales du Kasai occidental, du Kasai oriental, de l'Équateur, du Bandundu et du Bas-Congo, qui avaient pour objet de déterminer les capacités existantes et de réunir des données de base pour ce transfert progressif.

Droits de l'homme

34. La situation des droits de l'homme dans l'ensemble de la République démocratique du Congo continue d'être une source majeure de préoccupation. Pendant la période à l'examen, la MONUC a constaté une augmentation du nombre de plaintes pour violation des droits de l'homme imputées à des groupes armés étrangers et aussi, à l'occasion, à des forces gouvernementales, certaines de ces violations répondant apparemment à des motivations d'ordre ethnique. Les défenseurs congolais des droits de l'homme ont continué d'être en butte à des menaces, et le Gouvernement congolais a réagi avec irritation aux critiques formulées par des associations internationales de défense des droits de l'homme et divers organes de presse, notamment en bloquant temporairement les émissions de Radio France Internationale (RFI) sur le territoire congolais le 26 juillet.

35. Un certain nombre de mesures ont été prises en matière de justice militaire. Si la garantie d'une procédure régulière suscite quelques inquiétudes, 35 officiers et soldats des FARDC, dont 2 officiers commandant, sont passés en jugement pour des crimes concernant des violations des droits de l'homme devant la Cour militaire opérationnelle du Nord-Kivu, en 2009. Au Sud-Kivu, la Cour militaire opérationnelle a jugé 10 éléments des FARDC depuis qu'elle a commencé à siéger le 12 juillet.

36. Le 5 juillet, le Président Kabila a annoncé qu'il imposerait aux FARDC une politique de « tolérance zéro » face aux cas d'indiscipline et de violations des droits de l'homme, notamment les violences sexuelles et sexistes. Cette annonce a été immédiatement suivie par une visite prolongée dans les Kivus du chef d'état-major général des FARDC, le général Didier Etumba Longomba, qui s'est employé à faire connaître cette politique. Des rapports préliminaires de la MONUC font état d'une certaine amélioration dans la conduite des FARDC depuis la déclaration du Président.

37. De son côté, la MONUC a continué de s'employer à identifier et à dénoncer aux autorités congolaises compétentes les officiers des FARDC sous le commandement desquels des violations des droits de l'homme auraient été commises. De plus, s'appuyant sur l'action engagée par les équipes d'enquête

mixtes DRC-MONUC, la MONUC a commencé à mettre sur pied des cellules d'appui aux poursuites judiciaires pour aider les procureurs militaires à poursuivre et faire condamner les militaires accusés de violations des droits de l'homme. Chaque cellule d'appui aux poursuites sera composée d'enquêteurs militaires et d'inspecteurs de police expérimentés.

38. La situation désastreuse des établissements pénitentiaires continue de présenter une menace pour la sécurité dans l'ensemble du pays. Le 22 juin, une mutinerie dans une prison de Goma a entraîné le viol de 20 prisonnières et la mort de 2 personnes. Le délabrement des prisons et le manque de moyens à la disposition des gardiens continuent de faciliter les évasions, et l'on estime que 1 519 personnes se sont évadées de prison entre janvier et juillet 2009. Par ailleurs, 184 détenus sont morts en détention, principalement d'inanition et de maladies imputables à l'hygiène déplorable de ces lieux.

39. Du 23 juin au 3 juillet, la MONUC a facilité l'organisation d'une conférence réunissant 60 hauts fonctionnaires de la justice et de l'administration pénitentiaire qui se sont employés à hiérarchiser les priorités dans l'application du plan d'action pour la réforme du système pénitentiaire récemment approuvé par le Ministère de la justice. Bien que certains éléments de ce plan soient déjà en cours d'exécution sous forme de projets visant à humaniser les conditions de détention, à nourrir les détenus et à améliorer la sécurité, les textes législatifs indispensables à l'exécution complète de ce plan n'ont pas encore été transmis au Parlement.

40. Le 11 août 2009, les FARDC ont appréhendé Grégoire Ndayimana dans l'est de la République démocratique du Congo. Le Tribunal pénal international pour le Rwanda avait délivré un mandat d'arrêt au nom de M. Ndayimana, qui était inculpé depuis août 2001 des chefs de génocide et de crimes contre l'humanité commis en 1994 pendant le génocide au Rwanda.

Violences sexuelles et sexistes

41. Pendant la période à l'examen, les violences sexuelles en République démocratique du Congo, notamment les viols et autres sévices sexuels commis par les groupes armés, les forces de sécurité gouvernementales et, de plus en plus, des civils, sont restées extrêmement préoccupantes. Au Nord et au Sud-Kivu, sur une partie du théâtre d'opérations de l'opération Kimia II, les organisations humanitaires se sont trouvées dans l'impossibilité de se rendre sur place pour y offrir leurs services, et les victimes se trouvaient dans l'impossibilité de se rendre jusqu'aux antennes médicales de ces organisations en raison des combats. Ces problèmes d'accès sont demeurés particulièrement aigus à Shabunda, dans le Sud-Kivu, et à Lubero et Walikale, dans le Nord-Kivu, où des niveaux élevés de violence sexuelle ont été signalés.

42. Quelques progrès, certes modestes, ont cependant été accomplis dans la lutte contre l'impunité dans ce domaine. Le 27 juillet, la Cour militaire opérationnelle du Nord-Kivu siégeant en audience foraine dans le Nord-Kivu, a jugé par contumace et condamné le lieutenant-colonel Kipanga (qui s'était échappé en mai 2009 alors qu'il était en garde à vue) pour crimes contre l'humanité commis sous forme de viol et de détention illégale. Le colonel Kipanga était jugé pour l'arrestation illégale de cinq mineures et le viol de trois d'entre elles commis à Rutshuru en avril 2009. Son coaccusé, le major Lusungu, a été condamné à 10 ans de servitude pénale principale.

43. En outre, le 11 juillet, un sergent des FARDC qui avait violé une femme enceinte quelques jours auparavant dans le Sud-Kivu a été condamné à 15 ans de servitude pénale, radié des effectifs des FARDC et condamné à payer des dommages et intérêts à sa victime. Son procès se déroulait en audience publique, en présence du général Etumba, du commandant de la région militaire, et de plusieurs officiers commandants de l'opération Kimia II et a reçu une large publicité au sein des FARDC conformément à la politique de tolérance zéro du Président Kabila.

44. La visite effectuée en République démocratique du Congo, les 10 et 11 août, par la Secrétaire d'État des États-Unis, M^{me} Hillary Clinton, a projeté les feux de l'actualité internationale sur le problème des violences sexuelles et mis en évidence à quel point il importe que les autorités de la République démocratique du Congo prennent les mesures nécessaires pour mettre fin au fléau des violences sexuelles dans ce pays.

45. En attendant, la MONUC a continué de mettre au point le plan de mise en œuvre de sa Stratégie globale de lutte contre les violences sexuelles en République démocratique du Congo et recruté une Conseillère spéciale pour les questions de violence sexuelle chargée d'aider le Gouvernement congolais, l'équipe de pays des Nations Unies, la MONUC et leurs partenaires à mettre en œuvre cette stratégie. La MONUC et l'équipe de pays des Nations Unies ont par ailleurs continué de préparer l'ouverture d'un fonds commun pour la prévention des violences sexuelles et l'aide aux victimes.

Protection des civils

46. Le ciblage de civils par les groupes armés de même que les exactions commises par des éléments des FARDC continuaient de causer de graves problèmes dans l'est de la République démocratique du Congo. Dans ce contexte, la MONUC a effectué une quarantaine de missions de protection conjointe dans plus de 25 zones touchées dans le Nord-Kivu et le Sud-Kivu et dans la province orientale depuis février 2009. La cellule d'intervention et d'alerte rapides créée à la MONUC pour délimiter les zones à risque, examiner des questions appelant la prise de mesures d'urgence et appeler l'attention de la haute direction de la Mission sur les cas les plus graves de violations, en particulier par les forces de sécurité nationales, a également participé aux efforts déployés par la MONUC pour protéger les civils.

Protection des enfants

47. Environ 130 autres enfants ont été libérés par les forces ou groupes armés et remis aux responsables des programmes de réintégration depuis le 30 juin, ce qui portait à 1 931 leur nombre total depuis janvier. Toutefois, selon des informations, de nombreux enfants cherchant à quitter les groupes armés non intégrés restants et les FDLR étaient détenus pendant des périodes pouvant aller jusqu'à deux mois et interrogés par les FARDC. De plus, les informations indiquant que seulement 162 ont été séparés dans le contexte du processus d'intégration rapide dans le Sud-Kivu donnaient à penser qu'il pouvait aussi en rester un certain nombre dans les rangs des groupes armés congolais non intégrés dans cette région.

48. Au nom de l'Équipe spéciale de pays chargée de la surveillance et de la communication d'informations, créée par la résolution 1612 (2005) du Conseil de

sécurité, et en concertation avec le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), la MONUC a envoyé au Ministère de la défense de la République démocratique du Congo une lettre concernant l'établissement d'un plan d'action avec les FARDC en vue d'empêcher et de faire cesser le recrutement et l'utilisation d'enfants, d'assurer la libération de tous les enfants se trouvant dans les rangs des FARDC et d'ouvrir l'accès aux installations militaires. Le Gouvernement de la République démocratique du Congo a également été prié de désigner un interlocuteur de haut niveau qui serait chargé de la mise en œuvre de cette initiative.

Stratégie d'appui des Nations Unies à la sécurité et à la stabilisation

49. L'action engagée pour soutenir, dans le cadre de la Stratégie d'appui des Nations Unies à la sécurité et à la stabilisation, le programme de stabilisation et de reconstruction des zones de l'est de la République démocratique du Congo sortant des conflits armés récemment lancé par le Gouvernement, s'est poursuivie. Onze bailleurs de fonds, notamment les Gouvernements des Pays-Bas, des États-Unis, du Royaume-Uni, du Japon, de la Suède, de l'Allemagne, de l'Espagne et de la Belgique, le Programme des Nations Unies pour le développement, le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés et le Gouvernement de la République démocratique du Congo, ont versé plus de 135 millions de dollars à la Stratégie.

50. Dans le cadre du volet « sécurité » de la Stratégie, un appui financier a été fourni à l'intégration ou la démobilisation d'environ 3 500 combattants dans le Sud-Kivu. On a commencé également les travaux de réfection des logements attribués aux familles des militaires de trois casernes des FARDC à Nyamunyunyi, Nyangeri et Camp Saio, dans le Sud-Kivu.

51. Dans le cadre du volet « rétablissement de l'autorité de l'État », des progrès significatifs ont été accomplis dans la remise en état du réseau routier du Nord et du Sud-Kivu. Dans presque toutes les régions concernées, la circulation s'est améliorée et la durée des trajets a été réduite de moitié. Ces travaux ont présenté l'avantage supplémentaire de créer plus de 3 000 emplois pour les habitants des régions concernées, y compris les ex-combattants.

52. La construction des sites temporaires d'hébergement des agents de la Police nationale congolaise récemment déployés au Sud-Kivu est presque achevée le long de quatre des six axes prioritaires retenus. La formation professionnelle des agents additionnels de la Police nationale congolaise recrutés dans le Nord et le Sud-Kivu s'est terminée à la fin du mois de juillet 2009. De son côté, la police de la MONUC a modifié le déploiement de ses éléments de façon à mieux soutenir l'exécution de la Stratégie d'appui des Nations Unies à la sécurité et à la stabilisation.

53. Toujours dans le cadre du volet « rétablissement de l'autorité de l'État », la MONUC facilitera, en coordination avec les bailleurs de fonds, l'ouverture de six centres de négoce dans d'importantes régions minières des Kivus afin de mieux lutter contre l'exploitation illégale des richesses naturelles. Ces centres, ainsi que les routes menant aux aéroports et autres points d'évacuation les plus proches, seront contrôlés par les éléments militaires de la MONUC en attendant le déploiement de forces de police et d'autres services de l'administration congolaise.

Ils auront vocation à accueillir, pour entreposage, des minéraux et métaux extraits dans les environs, qui pourront ainsi être évalués et taxés au même endroit.

54. Dans le cadre du volet « rapatriement, réinsertion et réconciliation » de la Stratégie d'appui des Nations Unies à la sécurité et à la stabilisation, on a commencé l'exécution de deux programmes mixtes qui permettront d'offrir une trousse d'aide au retour à 200 000 réfugiés, personnes déplacées et ex-combattants revenant dans leurs foyers dans les Kivus.

55. Depuis que j'ai déclaré la République démocratique du Congo admissible à une aide du Fonds de consolidation de la paix, 20 millions de dollars ont été alloués pour le soutien à ce pays. Ces crédits serviront de fonds d'amorçage pour des projets prioritaires de consolidation de la paix spécifiés dans le Plan STAREC et la Stratégie d'appui des Nations Unies à la sécurité et à la stabilisation, sur la base d'un plan de hiérarchisation des priorités que la MONUC met actuellement au point en consultation avec le Gouvernement congolais et ses autres partenaires.

Désarmement, démobilisation, rapatriement, réintégration et réinstallation (DDRRR)

56. Pendant la période à l'examen, la MONUC a facilité le rapatriement au Rwanda de 1 397 ex-combattants rwandais d'âge adulte, notamment des éléments des FDLR et de l'ex-CNDP, 1 432 membres de leur famille et 104 enfants associés à des groupes armés. Le nombre total des Rwandais rapatriés sous les auspices des Nations Unies depuis le début de l'année s'élève à 12 793, dont 9 923 l'ont été par le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés.

57. La coopération entre les FARDC et la Division du programme de DDRRR de la MONUC s'est améliorée dans le cadre de l'opération Kimia II, notamment pour ce qui est du déploiement d'équipes mobiles de DDRRR dans les zones à forte concentration de FDLR. Bien que plusieurs unités des FDLR restent encore inaccessibles, la MONUC a ouvert en août trois sites temporaires de regroupement dans des endroits reculés pour faciliter la reddition des membres des FDLR qui ont été repoussés dans ces endroits par les offensives des FARDC.

58. À l'intention des autres groupes armés étrangers présents dans l'est du Congo, la MONUC a lancé, en collaboration avec les Gouvernements ougandais et sud-soudanais et avec les autorités locales, une campagne régionale d'information pour encourager les éléments de l'Armée de résistance du Seigneur (LRA) à offrir leur reddition et à se présenter aux bases de la MONUC dans le Haut-Uélé.

Désarmement, démobilisation et réintégration

59. Depuis le début de la deuxième phase du Programme national de désarmement, démobilisation et réintégration, 8 811 éléments des FARDC se font inscrire à Kinshasa et dans les provinces du Kasai occidental, du Katanga, du Nord-Kivu, du Sud-Kivu, de Maniema et Orientale. Parmi ces combattants, 3 445 se sont fait démobiliser, dont 347 femmes, tandis que 5 362 ont choisi de rester sous l'uniforme.

60. Au Nord-Kivu, le programme Amani a pris fin officiellement le 29 juin et les derniers centres de regroupement d'ex-combattants congolais ont été fermés. Au

Sud-Kivu, où le programme Amani a officiellement pris fin le 8 juillet, les centres de regroupement de Baraka et Kalehe ont été fermés et les ex-combattants ont été transférés à Luberizi. Sur les 3 824 ex-combattants congolais inscrits, 1 058 ont été transférés à Luberizi pour y suivre une formation militaire, tandis que le reste bénéficiait d'une aide du Programme national de désarmement, démobilisation et réintégration ou de projets de réinsertion communautaire. La Division du programme de désarmement, démobilisation, rapatriement, réintégration et réinstallation de la MONUC a également continué de faciliter l'accueil et le traitement de quelque 2 500 ex-combattants regroupés à Kindu, dans la province de Maniema, ainsi que de 445 ex-combattants regroupés à Minembwe, dans le Sud-Kivu.

Réforme du secteur de la sécurité

61. Les progrès accomplis dans le très important domaine de la réforme du secteur de la sécurité ont été limités. Le Conseil des ministres a adopté et transmis au Parlement trois avant-projets de loi portant organisation et fonctionnement des forces armées, organisation, composition, attribution et fonctionnement du Conseil supérieur de la défense, et statut du personnel militaire des FARDC. La Mission de conseil et d'assistance de l'Union européenne en matière de réforme du secteur de la sécurité en République démocratique du Congo a commencé à mettre à jour les états de solde des unités des FARDC déployées dans les Kivus pour tenir compte de la rapide incorporation des groupes armés congolais dans ces forces.

62. L'arrivée de son conseiller principal pour la réforme du secteur de la sécurité a permis à la MONUC de commencer à élargir la participation des partenaires bilatéraux à son Groupe de travail sur cette question et de programmer des séances de travail au niveau des ambassadeurs. De plus, les FARDC ont accepté de confier à la MONUC la formation militaire de certaines de leurs unités au cours des prochains mois, et la MONUC saisira cette occasion pour tenter d'apporter des solutions à la fois nécessaires et pressantes aux problèmes de fonctionnement et de casernement de ces unités. Ce sont au total 15 brigades des FARDC qui devraient bénéficier du programme élargi de formation de la MONUC d'ici à la fin de 2010.

63. Pour ce qui est de la police, le projet de loi organique qui doit encadrer sa réforme a été adopté par le Conseil des ministres à la fin du mois de juin et transmis au Parlement, qui doit l'examiner et l'adopter à sa prochaine session. De son côté, la police de la MONUC a renforcé sa présence au sein des organes chargés de réformer la Police nationale congolaise et convoqué une réunion des principales parties prenantes à la réforme de la police pour renforcer la coordination des actions menées au plan bilatéral dans ce domaine. La police de la MONUC a également continué de collaborer étroitement avec ses partenaires dans le cadre de plusieurs projets : avec la Mission de police de l'Union européenne (EUPOL) sur le recensement de la police; avec l'Agence japonaise de coopération internationale (JICA) sur la formation professionnelle de 6 200 membres de la Police nationale congolaise au Nord-Kivu, dans la province Orientale, au Bas-Congo et à Kinshasa, qui doit se dérouler d'octobre 2009 à mars 2010; et avec l'Agence américaine de développement international (USAID) et la Coopération technique allemande (GTZ) sur la formation des membres de la Police nationale congolaise à la lutte contre les violences sexuelles dans le district de l'Ituri, la province Orientale et le Nord-Kivu.

Exploitation illégale des ressources naturelles

64. La MONUC a continué de procéder avec les autorités congolaises à des inspections sans préavis d'aéroports et d'aérodromes au Nord-Kivu et au Sud-Kivu pour faire pièce à l'exploitation illégale des ressources naturelles. En juillet, des éléments de sa composante militaire accompagnés de membres du Groupe d'experts sur la République démocratique du Congo ont mené une opération de bouclage et ratissage des villages des environs d'Uvira. Cette opération a permis de découvrir plusieurs caches d'armes dont on soupçonne qu'elles ont été aménagées par les FLDR en collaboration avec des Maï Maï du cru, y compris une cache qui contenait 150 armes. Par ailleurs, une équipe mixte d'inspection comprenant des personnels civils et des observateurs militaires de la MONUC ainsi que l'Inspecteur provincial de la police congolaise a participé à l'enquête menée sur une cargaison illégale de cassitérite qui avait été interceptée à la mi-août par la douane congolaise à un point de franchissement de la frontière proche de Bukavu. Des militaires de la MONUC ont mené des patrouilles mixtes avec des gardes forestiers des parcs nationaux du Nord-Kivu et du Sud-Kivu pour mettre fin au commerce illégal du charbon de bois.

Élections

65. Le 31 juillet, la Commission électorale indépendante a annoncé le report à une date ultérieure de la révision des listes électorales dans les provinces hors Kinshasa, qui devait commencer le 2 août. La principale raison avancée pour ce report était le retard enregistré par le « redécoupage territorial », qui n'avait été approuvé, à la mi-août, que par les assemblées provinciales de 4 des 10 provinces. Le 4 août, la date limite d'inscription des électeurs au fichier électoral de Kinshasa a été reportée au 20 août en raison du faible taux des inscriptions.

66. Les travaux de la Commission électorale indépendante se sont ressentis du retard avec lequel le Gouvernement congolais lui verse les crédits nécessaires à son fonctionnement. Le Gouvernement n'a encore versé qu'une partie de la contribution totale de 32 millions de dollars des États-Unis qu'il est censé apporter au financement des élections locales, et, à la date de rédaction du présent rapport, il lui restait 8,6 millions de dollars à verser pour la révision des listes électorales. Tous ces facteurs risquent d'entraîner un report des élections locales au-delà du premier trimestre de 2010.

Déploiement de moyens supplémentaires

67. Au cours de la période considérée, les premiers éléments des moyens supplémentaires engagés pour répondre aux besoins définis dans la résolution 1843 (2008) du Conseil de sécurité, sont arrivés en République démocratique du Congo. Le 14 juillet, la Belgique a déployé un appareil C-130 et son équipage à Kisangani, où ils devraient être basés. En outre, un premier contingent bangladais de près de 200 hommes est arrivé le 26 août 2009 dans la zone de la Mission dans le cadre du déploiement prévu du bataillon complet d'infanterie bangladais.

68. Entre le 22 juillet et le 1^{er} août, une délégation tanzanienne s'est rendue dans l'est de la République démocratique du Congo en prévision du déploiement de 200 instructeurs militaires tanzaniens. Le déploiement de matériel appartenant aux

bataillons bangladais et égyptien, à l'unité de police constituée égyptienne et aux compagnies des forces spéciales égyptiennes et jordaniennes a également commencé.

69. Pour ce qui est des délais de déploiement des moyens supplémentaires engagés, le Bangladesh devrait achever de déployer le bataillon d'infanterie et déployer une unité de police constituée d'ici octobre. La compagnie du génie bangladaise devrait arriver en République démocratique du Congo d'ici à la fin de l'année. La Jordanie s'apprêtait à déployer la compagnie des forces spéciales promise d'ici octobre, et l'Égypte se préparait à déployer un bataillon d'infanterie et une compagnie des forces spéciales avant novembre. L'unité de police constituée égyptienne devrait être déployée d'ici à la fin de l'année.

70. Le Département des opérations de maintien de la paix a accepté de l'Uruguay l'offre de deux hélicoptères, qui devraient être déployés d'ici à la fin de l'année. Toutefois, le Département n'a pas encore reçu d'engagement concernant les 16 hélicoptères de transport restants, un appareil C-130 et du matériel de renseignement.

IV. Observations

71. Depuis mon rapport précédent au Conseil de sécurité, les progrès accomplis dans plusieurs domaines très importants pour la stabilisation de la situation dans l'est de la République démocratique du Congo ont été inégaux. L'incorporation des groupes armés congolais dans les FARDC (le « brassage ») s'est poursuivie, mais s'est heurtée à certains problèmes du fait que quelques groupes armés ont soustrait certains de leurs éléments à cette opération et que d'autres ont retiré leur participation, et se sont même parfois alliés aux FDLR contre les FARDC. Ces problèmes ont été aggravés par le retard que semblait prendre pour certains l'application des Accords du 23 mars et par le fait que les autorités congolaises ont été soupçonnées par d'autres d'avoir accordé la préférence aux anciens éléments du CNDP dans la distribution des grades et des fonctions militaires. Pendant ce temps, l'opération Kimia II contre les FDLR rencontrait des succès au Nord-Kivu et s'étendait au Sud-Kivu, ce qui a poussé de nouveaux éléments des FDLR à se porter candidats au rapatriement. Malheureusement, les FDLR a multiplié ses odieuses attaques contre les civils, ce qui a provoqué de nouveaux déplacements de populations.

72. Les problèmes qui continuent de se poser dans les Kivus sont redoutables et risquent de compromettre la consolidation de la paix et de la stabilité dans l'est de la République démocratique du Congo s'ils ne sont pas réglés rapidement et globalement. J'exhorte le Gouvernement à prendre les mesures voulues, avec l'aide de la MONUC et de ses autres partenaires, pour poursuivre l'opération de « brassage » et la mener à son terme, notamment en assurant régulièrement le paiement de la solde des militaires des FARDC et en faisant construire des casernes pour les soldats basés dans l'est du pays. Dans ce contexte, je me félicite de l'engagement qu'a pris le Gouvernement de confier des unités des FARDC à la MONUC aux fins de formation par cette dernière. J'exhorte aussi les États Membres à fournir l'appui nécessaire aux 200 formateurs tanzaniens qui doivent être déployés au sein de la MONUC. Cet appui concerne plus particulièrement l'autonomisation, le logement et les transports. Il importe aussi au plus haut point, pour la mobilité et

l'efficacité de la MONUC, que soient bientôt annoncées des contributions des États Membres aux « ressources supplémentaires » autorisées par la résolution 1843 (2008) du Conseil de sécurité, notamment 16 hélicoptères et du matériel de renseignement.

73. En ce qui concerne les Accords de Goma du 23 mars 2009, je trouve certes encourageantes les mesures prises récemment par le Gouvernement pour convoquer la deuxième session du Comité national de suivi et mettre en œuvre certaines dispositions de ces accords; mais j'exhorte aussi toutes les parties, et en particulier les autorités congolaises, à assurer pleinement le fonctionnement des comités locaux permanents de conciliation, à nommer les administrateurs de territoire et administrateurs de territoire assistants; et à nommer certains membres des anciens groupes armés à des postes dans l'administration, comme le prévoient les Accords. La pleine application de ces accords repose sur le soutien et l'engagement des autorités congolaises aux niveaux national, provincial et local, ainsi que sur la bonne foi et la participation des groupes armés concernés.

74. Il faudra aussi prendre les mesures voulues pour mettre fin à la présence des FDLR dans l'est de la République démocratique du Congo; ainsi, les mesures à prendre par les États Membres devront viser les dirigeants des FDLR se trouvant sur leur territoire pour empêcher qu'un appui soit apporté aux commandants de ces forces dans l'est de la République démocratique du Congo. Il importe aussi que le rétablissement de l'autorité de l'État congolais dans les régions dont les FDLR ont été chassées s'accompagne d'une démilitarisation des zones minières et de leur transfert aux autorités légitimes de l'État et que, parallèlement, on rétablisse les institutions sur lesquelles reposent l'administration, la police et le système judiciaire sur l'ensemble du territoire des provinces de l'est. J'invite donc la communauté internationale à soutenir sans réserve le plan de stabilisation et de reconstruction pour les zones sortant d'un conflit armé du Gouvernement, notamment en continuant de financer la Stratégie d'appui des Nations Unies à la sécurité et à la stabilisation. J'exhorte aussi les donateurs à répondre à l'appel humanitaire urgent du 17 juin 2009 visant à satisfaire les besoins les plus immédiats de la population.

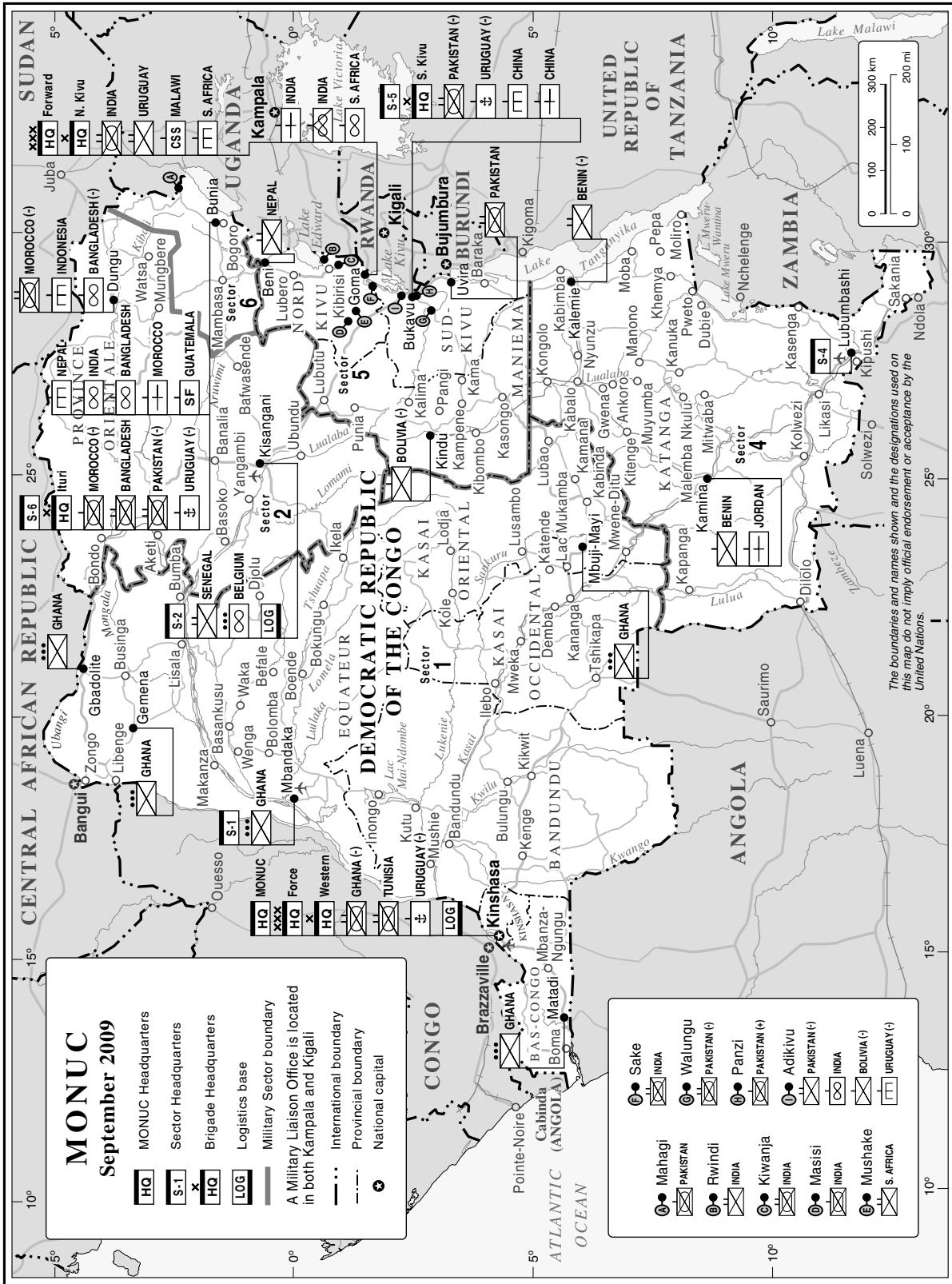
75. Je reste très préoccupé par l'impact sur les populations civiles des opérations militaires engagées contre les FDLR et l'Armée de résistance du Seigneur (LRA), ainsi que par les représailles auxquelles se livrent ces groupes. Les actes de violence sexuelle et autres violations des droits de l'homme commises par des éléments des FARDC sont tout aussi inacceptables, et il doit y être mis fin si l'on veut que le peuple congolais puisse enfin cueillir les fruits de la paix. Je trouve encourageantes à cet égard les dispositions prises par le Gouvernement congolais pour lutter contre l'impunité en renforçant la politique de tolérance zéro au sein des FARDC et en mettant en place des tribunaux militaires dans les Kivus, d'autant plus que ces dispositions semblent produire des résultats. J'engage les autorités de la République démocratique du Congo à veiller à ce que les tribunaux militaires respectent les garanties d'une procédure régulière, y compris le droit d'interjeter appel, et à ce que les commandants d'unités dont les hommes ont commis des violations des droits de l'homme voient aussi leur responsabilité engagée. J'engage encore le Gouvernement à renforcer les dispositions qu'il prend dans le cadre de ses opérations militaires pour assurer la protection des civils, dispositions qui viennent s'ajouter aux nouvelles mesures adoptées par la MONUC pour développer au maximum sa propre capacité de protection des civils.

76. Je me félicite de la décision prise par les Présidents Kabila et Kagamé de se rencontrer à Goma le 6 août. Leur engagement au service de la paix, de la stabilité et du développement économique de la région des Grands Lacs et leur volonté de trouver ensemble une réponse à la présence déstabilisante des FDLR sur le territoire congolais renforcent la confiance dans le processus de paix lancé dans l'est de la République démocratique du Congo. Mon Représentant spécial pour la République démocratique du Congo et mon Envoyé spécial pour la région des Grands Lacs continueront de soutenir à fond les efforts déployés à cette fin.

77. L'élan acquis avec la révision du fichier électoral de Kinshasa devra être maintenu si l'on veut que les élections locales se déroulent dans les délais prévus. Il importe maintenant d'étendre au reste du pays l'opération d'inscription sur les listes électorales. J'engage les autorités congolaises à procéder à l'adoption du découpage territorial prévu par la Constitution, sans lequel la révision des listes électorales ne pourra se poursuivre. J'invite aussi le Gouvernement à débloquer le reste de sa part des crédits nécessaires à l'organisation des élections locales.

78. Je présenterai dans mon prochain rapport certains éléments du Cadre stratégique intégré des Nations Unies, parmi lesquels figureront notamment les grandes lignes du plan de la MONUC pour le transfert des responsabilités concernant l'ouest du pays prévu par la résolution 1856 (2008) du Conseil de sécurité, un dispositif de protection des civils impliquant l'ensemble du système des Nations Unies, une stratégie pluridimensionnelle face aux FDLR et certaines orientations futures envisagées par la MONUC.

79. Pour conclure, je tiens à exprimer à nouveau ma profonde gratitude à tous les membres du personnel de la MONUC qui, sous la direction de mon Représentant spécial pour la République démocratique du Congo, M. Alan Doss, ont continué à faire preuve de leur détermination et d'un dévouement désintéressé dans des conditions extrêmement difficiles afin de soutenir le peuple congolais durant une période critique de son histoire. Je tiens aussi à exprimer ma gratitude à mon Envoyé spécial, M. Olusegun Obasanjo, et à son Cofacilitateur, l'ancien Président Benjamin Mkapa, ainsi qu'à l'équipe de pays des Nations Unies et aux organismes humanitaires qui se dépensent sans compter pour sauver des vies et améliorer le sort de populations durement éprouvées. J'exprime enfin toute ma gratitude aux pays qui fournissent des contingents militaires et de police à la MONUC, aux bailleurs de fonds, aux organisations multilatérales et aux organisations non gouvernementales qui apportent un soutien combien nécessaire à la République démocratique du Congo.



MONUC September 2009

- HQ** MONUC Headquarters
- S-1** Sector Headquarters
- HQ** Brigade Headquarters
- LOG** Logistics base
- Military Sector boundary
- Military Liaison Office is located in both Kampala and Kigali
- - -** International boundary
- - -** Provincial boundary
- National capital

- Sake
- Mahagi
- Rwindi
- Kiwanja
- Masisi
- Mushake
- ⊗** INDIA
- ⊗** PAKISTAN
- ⊗** INDIA
- ⊗** INDIA
- ⊗** INDIA
- ⊗** INDIA
- ⊗** S. AFRICA
- ⊗** WALUNGU
- ⊗** PAKISTAN (+)
- ⊗** PANZI
- ⊗** PAKISTAN (+)
- ⊗** ADIKIVU
- ⊗** PAKISTAN (+)
- ⊗** INDIA
- ⊗** BOLIVIA (+)
- ⊗** URUGUAY (+)